## **Avis de Soutenance**

# Monsieur Koudjo MANDJAFAI

### **Droit Public**

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

L'autonomie financière des collectivités territoriales en Afrique noire francophone à travers les modes de financement : Cas du Togo, Bénin et du Burkina Faso

dirigés par Madame Laurence WEIL

Soutenance prévue le *mercredi 04 décembre 2024* à 14h00

Lieu: Faculté de droit et des sciences politiques 39 Rue de l'Université, 34060 Montpellier

Salle: des Actes

#### Composition du jury proposé

Mme Laurence WEIL Université de Montpellier Directrice de thèse

M. Laurent TESOKA Aix Marseille Université Rapporteur
M. Christophe CHABROT Université Lumière Lyon 2 Rapporteur
M. Etienne DOUAT Université de Montpellier Examinateur

Mots- Autonomie financière, Controles des finances locales, Autonomie fiscale, effectivité, modes

clés: alternatifs de financement, Afrique de l'Ouest francophone

#### Résumé:

L'autonomie financière des collectivités territoriales en Afrique francophone se construit de manière hésitante. En effet, le processus de la décentralisation, riche de par ses objectifs de développement local, de démocratie semble tout de même, en Afrique de l'Ouest francophone, être en recherche de repères. Après le changement du modèle d'organisation des sociétés africaines durant la colonisation, les États francophones ouest africains après cette période ont calqué l'ensemble de leurs institutions administratives, financières et politiques sur celles de la France. Or les réalités territoriales, sociétales différent considérablement. Ceci implique une inefficacité de ces institutions. Cette recherche sur l'autonomie financière des collectivités territoriales en Afrique de l'Ouest francophone est une invitation à la réflexion et à l'invention d'un nouveau modèle de gouvernance financière locale. Depuis longtemps, ces Etats expérimentent divers modèles d'organisations administratives issus de l'extérieur. En matière financière, les sources de financement des collectivités territoriales souvent éloignées des réalités locales débouchent ainsi sur des ressources financières faibles et limitées. Les collectivités territoriales, restent dans ce cas, dépendantes de l'Etat pour financer la gestion des affaires locales. Il importe désormais à l'Etat francophone ouest africain de se réinventer en s'appuyant sur ses réalités locales. Il nous semble qu'il doit en ce sens d'intégrer la question de la spécificité locale dans l'organisation et le financement local. Des modes alternatifs de financement s'appuyant parfois sur des réalités locales, pourraient aider les collectivités territoriales à engranger des ressources financières additionnelles. Dès lors, afin d'arrimer les modes de financement des collectivités territoriales aux réalités, il convient d'adopter

1 sur 2 03/12/2024, 10:30

une approche nouvelle de l'autonomie financière car la cohérence de l'ordre juridique qui en sortira contribuera à l'atteinte des objectifs de développement local et de l'assise démocratique.

2 sur 2